



# Facture

Numéro de note      Date      Numéro doc.  
8278720231      29.01.2026      40228547



**Adresse de livraison:**  
LILLY FRANCE  
0768926091 Philippe VOGT  
Z.A. - 2 rue du Colonel Lilly  
67640 FEGERSHEIM

**Adresse de facturation:**  
REDUCIO  
5 RUE DU TALUS  
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Page 1 / 2

N° de commande / Date	I042229136 / 29.01.2026	N° de livraison / Date	7210268696 / 29.01.2026
Votre compte chez nous	776491	Contact client	ALLARI, LAURENT
Numéro TVA du client	FR90750635690	Contact TD SNX- Sales	Digitally Led
VNo. bon d'achat / Date	ZB-703909 / 29.01.2026	Contact TD SNX- Finance	Arly Razafindraibe

N° d'art. Ligne Del. Grp	Description N° d'art.fabricant numéro EAN	N° d'art. client	Quantité	Prix unitaire	% VAT Montant EUR
7889243	UAG CASE METRO FOR SURFACE PRO 9 BLACK				20,00 %
000001	324015114040		1	36,74 EUR	36,74 EUR
000	840283906527				
Rabais de e-business			-0,50 %	36,74 EUR	-0,18 EUR
<b>Total H.T.</b>					<b>36,56 EUR</b>
<b>Frais Logistique (avec livr. directe au client: )</b>		<b>12,00 EUR</b>			<b>21,90 EUR</b>
Bases T.V.A.					58,46 EUR
<b>Taux - Base de calcul - montant T.V.A.</b>		<b>20,00 %</b>		<b>58,46 EUR</b>	<b>11,69 EUR</b>
<b>NET A PAYER</b>					<b>70,15 EUR</b>

RPCP:

Notice officielle d'information sur la copie privée à : <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>  
Remboursement/exonération de la rémunération pour usage professionnel, <http://www.copiefrance.fr>

Référence à mentionner lors du règlement ou pour toute réclamation: 8278720231

Mode d'expédition: DO - Provinces Drop  
:  
Mode de règlement: 30 jours le 15 / Virement  
Date d'échéance: 15.03.2026

N° TVA TD SYNNEX: FR07722065638  
0768926091 Philippe VOGT

Ces biens sont contrôlés par les réglementations du gouvernement des États-Unis et de l'UE sur le contrôle des exportations. S'ils sont exportés ou réexportés, ils sont autorisés à l'exportation uniquement vers le pays de destination finale, en vue d'être utilisés par le destinataire final ou le(s) utilisateur(s) final(s) identifié(s) dans le présent document. Ils ne peuvent pas être revendus ou transférés à une personne autre que le destinataire final ou le(s) utilisateur(s) final(s) autorisé(s) et ils ne peuvent pas être revendus, transférés ou mis au rebut de quelque manière que ce soit dans un autre pays, que ce soit sous leur forme originale ou après avoir été intégrés à d'autres biens, sans l'obtention préalable de l'approbation nécessaire du gouvernement des États-Unis, de l'UE ou du gouvernement national compétent ou selon les modalités autorisées par la loi et les réglementations des États-Unis.

Facture en EUR, merci d'adresser votre règlement au RIB suivant :  
SWIFT code: CITIFRPP      IBAN: FR76 1168 9007 0000 6555 1301 926

TD SYNNEX France S.A.S.  
au capital de 77.995.212 Euros

Siège Social  
5, avenue de l'Europe  
Bussy Saint-Georges  
77611 Marné - la - Vallee Cedex 3

Bureau de Chessy  
7, Avenue Hergé  
77700 Chessy

Bureau de Courbevoie  
Immeuble Sunside  
34 rue Leonard de Vinci  
92400 Courbevoie

TVA: FR 07 722065638  
722 065 638 RCS Meaux  
APE 4651Z

web : <https://fr.tdsynnex.com>

Veuillez adresser votre règlement à  
TD SYNNEX France

Service Recouvrement  
0164762926  
de9h30 - 13h30 et 14h15h





# Facture

Numéro de note	Date	Numéro doc.
8278720231	29.01.2026	40228547



Page 2/2

Conformément aux Conditions Générales de Vente de TD SYNNEX France, un escompte pour paiement anticipé calculé au taux annualisé de deux virgule cinq pourcent (2,5%) sera consenti par TD SYNNEX aux Clients bénéficiant d'une ligne de crédit en cas de paiement avec réception des fonds dans les dix (10) jours suivant la date de la facture.

Cet escompte est calculé sur le montant net encaissé.

Tout paiement postérieur à la date d'échéance entraîne l'exigibilité de pénalités de retard dont le taux est égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France. Par ailleurs, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans qu'un rappel ne soit nécessaire, outre les intérêts de retard susmentionnés, une obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros hors taxes (40 euros H.T.) par facture.

La vente faisant l'objet des présentes est, de l'accord formel des parties, régie par les conditions générales de vente TD SYNNEX France que l'acquéreur déclare expressément accepter,

notamment la clause de réserve de propriété des biens vendus, au profit de TD SYNNEX, jusqu'au paiement intégral du prix.

Pour visualiser vos factures, les CGV TD SYNNEX France, ou déclarer vos litiges (rubrique « service client online ») rendez-vous sur <https://fr.tdsynnex.com/>

TD SYNNEX France S.A.S.  
au capital de 77.995.212 Euros

Siège Social  
5, avenue de l'Europe  
Bussy Saint-Georges  
77611 Marné - la - Vallée Cedex 3

Bureau de Chessy  
7, Avenue Hergé  
77700 Chessy

Bureau de Courbevoie  
Immeuble Sunside  
34 rue Leonard de Vinci  
92400 Courbevoie

TVA: FR 07 722065638  
722 065 638 RCS Meaux  
APE 4651Z

web : <https://fr.tdsynnex.com>

Veuillez adresser votre règlement à  
TD SYNNEX France

Service Recouvrement  
0164762926  
de9h30 - 13h30 et de 14h15h

